



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 14/2025

OBJET : TRAVAUX D'INSTALLATION DE TELECOMMUNICATION

MESURES : CIRCULATION REDUITE

DATES : A PARTIR DU 24 AVRIL 2025

Nous, Maire de la Commune de Sainte Marguerite-sur-Mer,

VU :

- Le Code de la Route ;
- Les articles L.2212-2 et L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 ;
- L'intérêt général ;

CONSIDERANT :

- Qu'en raison des travaux d'installation de télécommunication effectués par la Société Orange KYNTUS RCC Normandie, il y a lieu de restreindre la circulation Rue de la Ferme, dans un but de sécurité publique ;

ARRETONS

Article 1er : La circulation des véhicules sera perturbée rue de la Ferme, à partir du jeudi 24 avril 2025 et jusqu'à la fin des travaux (30 jours calendaires maximum).

Article 2 : La circulation sera maintenue sur cette voie. La continuité des accès sera assurée au moyen de ponts de voitures et passerelles pour piétons avec garde-corps rigide. Les accès nécessaires à la circulation privée seront réalisés au moyen de ponts de service. Ces passages seront clairement balisés et protégés.

Article 3 : Une signalisation de chantier conforme à l'instruction générale sur la signalisation routière sera mise en place par les soins et les frais de la Société Orange KYNTUS RCC Normandie.

Article 4 : En cas de travaux nécessaires sur la chaussée ou les trottoirs, la Société Orange KYNTUS RCC Normandie veillera à ce que les revêtements soient remis à l'état initial après les travaux.

Article 5 : Madame le Maire de Sainte Marguerite Sur Mer, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Offranville sont chargés, en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte Marguerite-sur-Mer, le 04 avril 2025

Véronique DEPREUX
Maire



Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 1070640/DIE400405/2407207 /
Date : 25/03/2025
Contact : PARIS Matthias

KYNTUS RCC normandie
20 ROUTE DE ROUEN
BP
LA TRINITE DE THOUBERVILLE

Bénéficiaire (si différent du demandeur)
<p>AMAND PHILIPPE RUE DE LA FERME A charge Orange :Pose 1Ø45mm sur 3m sous accotementA charge Client :Pose 1Ø45mm sur 1m sous accotement 76119 STE MARGUERITE SUR MER 0634443420 @</p>

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
<p>Mairie de SAINTE MARGUERITE SUR MER 2220 RTE MER 76119 STE MARGUERITE SUR MER</p>	<p>Permission accordée : Date et signature : (Nom et qualité) Véronique DEPREUX Maire</p>   <p>(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ... du ...)</p>

Niveau d'urgence
Raccordement client : Non

Localisation des Travaux
76119 STE MARGUERITE SUR MER - RUE DE LA FERME.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	4		m. d'alvéole	4	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Gestionnaire de voirie :56412 Mairie de SAINTE MARGUERITE SUR MER